

LUDOTHEQUE CONVENTION DE PRÊT AUX COLLECTIVITES

Rue Lamartine 38190 Froges 04 76 71 59 60 accueil@csc-brignoud.fr

Entre	ďi	ıne	part
	u	ulio	puit

•	S.I.C.SO.C. (syndicat intercommunal pour la gestion et l'animation du centre socio-culturel de
Brigno	oud)
Et d'a	utre part, l'emprunteur
représ	senté par
II est	convenu ce qui suit :
•	Le nombre de jeux prêtés est limité à dix.
•	Les jeux devront être rendus propres et complets. Les pièces manquantes devront nous être signalées.
•	En cas de perte ou de destruction due à une mauvaise utilisation ou s'il manque un élément indispensable, le jeu est facturé à son prix d'achat.
•	Aucune réparation des jeux ne devra être faite par les emprunteurs mais les éventuels dégâts signalés à leur retour.
•	Les jeux surdimensionnés qu'il est possible d'emprunter figurent sur la liste ci-après
•	Le S.I.C.SO.C décline toute responsabilité dans l'utilisation des jeux et jouets empruntés.
Ce pr	êt de jeux est consenti à titre exceptionnel du/ au/
Fait e	n deux exemplaires, à Brignoud, le/
Nom	de la structure
Nom	du responsable de la structure
Signa	ture de l'emprunteur
Cache	et de l'emprunteur